

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 24/07/2025

Séance du 31 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente-un du mois de juillet à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Sophie CAUMETTE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, Michel LEBLOND, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, André SERIN, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Francis CULIE à Jean-Philippe SABATHIER, Eva LE CHARPENTIER à Cyril TOUZET, Claude SERS à Jean-Claude TOUREL, Patrice VIALA à Monique ALIÈS

Absents excusés : Laure BERNAT, Jean-Louis CABANES, Séverine DRESSAYRE, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Jean-François ROUSSET

Absents : Philippe GIGANON, David MAURY

Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance

N°20250731_091

Objet : Unité de Vie Protégée SHERPA – site de Camarès : assistance à maîtrise d'ouvrage par Aveyron Ingénierie

Vu la délibération N° 20241031_134 en date du 31 octobre 2024 précisant notamment les engagements suivants :

- Validation du projet d'extension non importante (ENI) de l'EHPAD, création d'une Unité de Vie Protégée d'une capacité de 14 places sur le site de Camarès,
- Décidant de tout mettre en œuvre pour caler l'enveloppe budgétaire du projet de l'U.V.P. à 2 500 000,00 € / H.T.,

Vu la délibération N° 20250327_033 en date du 27 mars 2025 attribuant la mission de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération N° 20250424_056 en date du 24 avril 2025 attribuant la mission de contrôle technique (CT) et attestation handicapés,

Vu la délibération N° 20250424_057 en date du 24 avril 2025 attribuant la mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS).

Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes de bénéficier d'une assistance complémentaire pour accompagner les services dans le suivi et la coordination globale du projet, notamment sur les volets administratifs, juridiques, financiers, techniques et calendaires,

Vu la proposition formulée par Aveyron Ingénierie :

| | Décomposition par éléments de mission | | | | Total général | |
|---|---------------------------------------|--------------------|-------------|-------------------|---------------|--------------------|
| | Ingénieur | | Juriste | | | |
| | Jours | 300,00 €/j | Jours | 300,00 €/j | Jours | Euros / HT |
| Assistance lors de la phase PROJET (PRO) | 5 | 1 500,00 € | 1,5 | 450,00 € | 6,5 | 1 950,00 € |
| Assistance pour la passation des marchés de travaux (AMT) | 11,5 | 4 950,00 € | 6 | 2 250,00 € | 17,5 | 7 200,00 € |
| Assistance au suivi de l'exécution des travaux | 47,5 | 14 250,00 € | 15 | 4 500,00 € | 62,5 | 18 750,00 € |
| Accompagnement au suivi du parachèvement des ouvrages | 10 | 3 000,00 € | 8 | 2 400,00 € | 18 | 5 400,00 € |
| TOTAL MISSION | 74 | 22 200,00 € | 30,5 | 9 150,00 € | 104,5 | 31 350,00 € |

La proposition financière formulée par Aveyron Ingénierie est établie sur la base des temps d'intervention estimés par éléments de mission et par agents, nécessaires à la bonne exécution des missions confiées, afin de garantir une parfaite réponse aux attentes du maître d'ouvrage, de sauvegarder les intérêts de la collectivité, de veiller à la conformité des marchés et ouvrages exécutés, d'assurer un respect des coûts et délais fixés et de prévenir les risques de dérives ou de différends préjudiciables à l'opération.

Madame la Présidence précise que l'offre d'accompagnement d'Aveyron Ingénierie est complète, elle reprend l'ensemble des tâches théoriques nécessaires au suivi de projet. L'EPCI aura la possibilité de ne choisir que les missions qui l'intéressent, les coûts évolueront en fonction de ses choix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** le recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) auprès d'Aveyron Ingénierie pour l'opération de création d'une Unité de Vie Protégée (UVP) sur le site de Camarès,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention correspondante avec Aveyron Ingénierie ainsi que tout document afférent à la bonne exécution de cette mission.

- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Monique ALIÈS*

